



## Communiqué de presse

### **Peyrilhac, Un recours administratif pour la défense des paysan.nes**

La Confédération paysanne de Haute-Vienne s'associe aux 30 requérants individuels et aux 8 associations dans un recours au Tribunal Administratif afin de dénoncer l'arrêté préfectoral autorisant la société T'RHEA à exploiter l'élevage de bovins Terres de Chavaignac sur les communes de Peyrilhac et Nieul.

**En tant que syndicat agricole représentatif du département de la Haute-Vienne, nous nous devons de dénoncer ce projet emblématique d'une agriculture sans paysan.** Il est l'illustration même de ce vers quoi nous emmènent des décisions administratives et politiques telles que la Loi Duplomb :

- Une captation des terres par des firmes agro-industrielles, empêchant toute reprise future par des personnes souhaitant devenir agriculteur.trice
- Des mécanismes de spéculation foncière passant outre les outils de régulation du foncier bloquant de fait l'accès au métier ou le renforcement de fermes déjà installées.
- Des pollutions environnementales fortes induites par des systèmes agricoles basés sur une hyper-productivité afin de maximiser les profits à l'export mettant en danger les hommes et les femmes qui vivent sur ces territoires.

Comme nous l'avons déjà dit : **Nous nous battons pour des fermes dans nos campagnes et pas des firmes !**

**Le passage par le tribunal administratif est donc une étape nécessaire et supplémentaire dans notre lutte pour la défense des paysans et paysannes de Haute-Vienne d'aujourd'hui et de demain.**

#### Contacts :

**Julien Roujolle** : porte-parole de la Confédération paysanne 87 – maraicher : 06 10 46 79 37

**Philippe Babaudou**, porte-parole de la Confédération paysanne 87 – éleveur bovin et ovin : 06 82 99 28 67